

Fiche de données de sécurité CE conformément au Règlement (CE) 1907/2006

Produit : PRIMAIRE FLUOROELASTOMERE

1. Identification de la préparation et de l'entreprise

1.1. Nom du produit **PRIMAIRE FLUOROELASTOMERE**

1.2. Fabricants

Rue

Pays Code postal Ville

Téléphone

Fax

E-Mail

Utilisation

C.I.E.P.

**8 Rue Gustave Eiffel
77507 CHELLES Cedex**

Tél. : 01 60 08 61 40

Fax : 01 64 26 44 22

ciep77@ciep77.com

Industriel ou commercial - Matière première pour produits élastomères

2. Dangers potentiels

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Einstufung gemäß der Verordnung (EG) Nr. 1272/2008:

Entzündbare Flüssigkeiten - Kategorie 2 - H225

Augenreizung - Kategorie 2 - H319

Den Volltext der in diesem Abschnitt aufgeführten Gefahrenhinweise finden Sie unter Abschnitt

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Facilement inflammable - F - R11

Pour le texte complet des phrases R mentionnées ici, veuillez consulter la section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS] :

Pictogrammes de danger

Mot de signalisation : DANGER

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P233 Conserver le récipient hermétiquement fermé.

P303 + P361 P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever tous les vêtements contaminés.

+ P353 Retirer immédiatement tout vêtement. Laver la peau à l'eau/se doucher.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.

P370 + P378 En cas d'incendie : utiliser pour l'extinction du sable sec, de la poudre d'extinction ou de la mousse résistant à l'alcool.

P403 + P235 Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Données non disponibles

3. Composition

3.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit est un mélange.

CAS RN / EG-Nr. / INDEX-Nr.	Numéro d'enregistrement REACH	Concentration	Composant	Classification de la substance : RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008
CAS RN 64-17-5 EG-Nr. 200-578-6 INDEX-Nr. 603-002-00-5	01-2119457610- 43	>= 80,0 - < 95,0 %	Ethanol	Flam. Liq. - 2 - H225 EEye Irrit. - 2 - H319
CAS RN 78-93-3 EG-Nr. 201-159-0 INDEX-Nr. 603-002-00-3	01-2119457290-43	>= 1,0 - < 2,5 %	Methylethylketon	Flam. Liq. - 2 - H225 Eye Irrit. - 2 - H319 STOT SE - 3 - H336

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette section est disponible à la section 16.

CAS RN / EG-Nr. / INDEX-Nr.	Concentration	Composant	la classification : RÈGLEMENT (CE) No. 1272/2008
CAS RN 64-17-5 EG-Nr. 200-578-6 INDEX-Nr. 603-002-00-5	>= 80,0 - < 95,0 %	Ethanol	F - R11
CAS RN 78-93-3 EG-Nr. 201-159-0 INDEX-Nr. 603-002-00-3	>= 1,0 - < 2,5 %	Methylethylketon	F - R11 Xi - R36 R66 R67

Le texte intégral des mentions de danger mentionnées dans cette section est disponible à la section 16.

4. Mesure de premiers secours

4.1. Description de l'action de premiers secours

Indications générales : Aucune mesure particulière de premiers secours n'est requise. Éloigner la victime de la zone de danger et l'allonger.

Ne jamais donner quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation : Transporter la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire Thérapie à l'oxygène. Une prise en charge médicale immédiate est nécessaire.

Contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Ne pas ramener les vêtements à la maison pour les laver. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Boire 1 à 2 verres d'eau. En raison de la présence de distillats de pétrole et/ou de solvants aromatiques, ne pas faire vomir. Un lavage d'estomac prudent peut être nécessaire. Consulter IMMÉDIATEMENT un médecin. En cas de vomissement spontané, maintenir les voies respiratoires dégagées. Ne jamais donner à la personne évanouie quelque chose par la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus ou différés :

Outre les informations contenues dans la description des rubriques "Premiers secours" (ci-dessus) et "Indication de la nécessité d'un traitement ou d'un médicament" (ci-dessous), les informations suivantes sont disponibles.

Soins médicaux immédiats ou traitement spécial" (ci-dessous), d'autres symptômes et effets supplémentaires sont décrits dans la section 11 "Informations toxicologiques".

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin : Après l'ingestion de grandes quantités d'éthanol, un traitement de soutien est nécessaire. L'ingestion de grandes quantités de méthyléthylcétone peut provoquer une irritation gastrique. L'absorption provoque une acidose métabolique avec carence anionique. Apparition de narcose du SNC et des troubles du rythme cardiaque peuvent être comparables aux effets d'autres solvants organiques.

5. Mesure de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens d'extinction suivants pour lutter contre l'incendie de ce matériau :

Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Agent d'extinction à sec

Moyens d'extinction inappropriés : Aucune donnée disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Pas de données disponibles

Risques particuliers d'incendie et d'explosion : Les vapeurs peuvent atteindre une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les matériaux chauffés peuvent former des fumées inflammables ou former des vapeurs explosives. Les récipients fermés peuvent éclater sous l'effet de la pression s'ils sont exposés au feu ou à la chaleur.

Dans un incendie, des gaz irritants et hautement toxiques peuvent se dégager, et/ou des vapeurs peuvent se former par combustion ou décomposition.

5.3. Indications pour la lutte contre l'incendie

mesures de lutte contre l'incendie : RISQUE D'EXPLOSION. Les incendies avancés doivent être traités à partir d'un endroit protégé. Pulvériser les récipients fermés à proximité du foyer d'incendie.

refroidir de l'eau pulvérisée. Retenir les vents dominants. Ne pas inhaler la fumée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

6. Mesure en cas de dissémination accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et en cas d'urgence les procédures à suivre :

Un équipement de protection approprié doit être porté lors de la manipulation de ce produit.

Pour les recommandations, voir LIMITATION DE L'EXPOSITION ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL.

A ce matériau pendant des opérations de nettoyage, voir MESURES DE PREMIERS SECOURS pour la procédure à suivre.

6.2. Mesures de protection de l'environnement :

PRÉCAUTION : Tenir les déversements et les liquides de nettoyage qui s'écoulent à l'écart des égouts publics et des eaux libres.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Mettre les personnes en sécurité. Aérer la zone. Attention au risque de glissade ; le sol peut être glissant.

Absorber avec un matériau absorbant les liquides (par ex. sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Balayer ou aspirer le produit répandu et le mettre dans un récipient approprié pour l'élimination. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles. Ne pas respirer les vapeurs inhaler des produits. REMARQUE : Les déversements sur des surfaces poreuses peuvent contaminer les sols.

6.3. Référence à d'autres sections :

Le cas échéant, des références à d'autres sections ont été indiquées dans les sous-sections précédentes.

7. Manipulation

7.1. Mesures de protection pour une manipulation sûre

7.2. Conditions d'un stockage sûr, tenant compte des incompatibilités

Éviter les températures de stockage extrêmes ;

Préférer la température ambiante. Ne pas se trouver à proximité de sources de chaleur importantes (p.ex. conduites de vapeur, radiateurs), de sources d'inflammation et de matériaux réactifs. Le matériau est inflammable.

Limiter l'utilisation en intérieur aux zones autorisées équipées de systèmes d'arrosage automatique.

équiper d'un système d'alarme. Stocker dans un endroit frais et à l'abri de la lumière directe du soleil.

Stocker les récipients de manière fermée, dans un endroit frais et bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Mettre les récipients métalliques à la terre pendant le stockage et la manipulation.
 Les vapeurs résiduelles dans les récipients vides peuvent exploser en cas d'inflammation. NE JAMAIS travailler sur ou à proximité d'un récipient.
 couper, percer, meuler ou souder à proximité d'un récipient.
Classe de stockage selon TRGS 510 : Liquides non inflammables

7.3. Utilisations finales spécifiques

Pour plus d'informations sur ce produit, veuillez consulter la fiche technique.
 Autres informations : Si ce matériau est chauffé pendant l'application, des vapeurs peuvent se dégager.
 Voir les informations relatives à la ventilation dans la section LIMITATION DES EXPOSITIONS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE.
 Utiliser des outils anti-étincelles et un câble de mise à la terre lors du déplacement.
 Utiliser des gants de protection. Laver et doucher après la manipulation. LES RÉCIPIENTS PEUVENT ÊTRE MÊME VIDES, ILS PEUVENT ÊTRE DANGEREUX. Étant donné que les récipients vides contiennent des résidus de produit, il faut toutes les indications des fiches de données de sécurité et de l'étiquetage des récipients doivent être respectées, même lorsque les récipients sont vides.
 Une élimination ou une réutilisation inappropriée de ce récipient peut être illégale.
 Respecter la législation en vigueur.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres à surveiller

Si des valeurs limites ont été fixées pour les substances de travail, elles sont indiquées ci-dessous.

Composant	Prescription	Type de liste	Valeur / Remarque
Ethanol	ACGIH	STEL	1 000 ppm
	Rohm and Haas	TWA	1 000 ppm
	Rohm and Haas	STEL	1 250 ppm
	DE TRGS 900	AGW	960 mg/m ³ 500 ppm
Methylethylketon	ACGIH	TWA	200 ppm
	ACGIH	STEL	300 ppm
	ACGIH	TWA	BEI
	ACGIH	STEL	BEI
	Rohm and Haas	STEL	100 ppm
	2000/39/EC	TWA	600 mg/m ³ 200 ppm
	2000/39/EC	STEL	900 mg/m ³ 300 ppm
	DE TRGS 900	AGW	SKIN
DE TRGS 900	AGW	600 mg/m ³ 200 ppm	

8.2. Contrôle de l'exposition

Mesures de contrôle technique : Utiliser uniquement dans des locaux dotés d'un dispositif d'aspiration approprié.

des mesures de protection : Les locaux de stockage ou de manipulation de ce produit doivent être équipés d'un lave-œil et d'une douche d'urgence.

Mesures de protection individuelles

Protection des yeux/du visage : utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques avec protection latérale et contre les éclaboussures.

(par ex. conformément à ANSI Z87.1 ou DIN ou équivalent). La protection oculaire portée doit être compatible avec le système de protection respiratoire utilisé.

Protection des mains : des gants résistants aux produits chimiques doivent toujours être portés lors de la manipulation de ce produit.

Les gants mentionnés ci-dessous peuvent offrir une protection contre la perméation (les gants fabriqués à partir d'autres résistants aux produits chimiques ne peuvent pas assurer une protection suffisante :

Norfoil (marque déposée de Siebe North Inc.) Gants 4H (marque déposée de Safety 4 A/S, Danemark)

En cas de signes de dégradation ou de perméabilité chimique, les gants doivent être retirés et remplacés immédiatement.

Rincer et retirer les gants immédiatement après utilisation. Se laver les mains avec du savon et de l'eau.

Autre protection : porter un tablier résistant aux produits chimiques ou un autre vêtement imperméable. Porter des vêtements pour éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Pour des vêtements de protection résistants aux produits chimiques (par ex. combinaison anti-acide) et des bottes sont nécessaires.

Protection respiratoire : Équipement de protection respiratoire testé et conforme à la réglementation européenne 89/656/CEE et 89/686/CEE, ou équivalent, si les risques ne peuvent pas être réduits par des moyens techniques de protection collective ou par des mesures, méthodes d'organisation du travail ou procédures peuvent être évitées ou suffisamment limitées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir SECTION 7 : Manipulation et stockage et SECTION 13 : Instructions d'élimination pour

Mesures de prévention d'une exposition excessive à l'environnement pendant l'utilisation et l'élimination des déchets.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence

Forme	liquide clair
Couleur	Données non disponibles
Odeur	Odeur d'alcool
Seuil d'odeur	Données non disponibles
Valeur du pH	Données non disponibles
Point/intervalle de fusion	Données non disponibles
Le point de congélation	Données non disponibles
Point d'ébullition (760 mmHg)	78,00 °C
Point d'éclair	creuset ouvert 13,00 °C
Vitesse d'évaporation Butylacetat = 1)	Données non disponibles
Inflammabilité (solide, gazeux)	Non applicable
Limite inférieure d'explosivité	3,50 %(V) % v/v
Limite supérieure d'explosivité	15,00 %(V) v/v%
Pression de vapeur	57,0000000 Pa à 20,00 °C
Densité de vapeur relative (air = 1)	Données non disponibles
Densité relative (eau = 1)	Données non disponibles
Solubilité dans l'eau	
Coefficient de partage : n- Octanol/eau	Miscible
Température d'auto-inflammation	Données non disponibles
Température de décomposition	Données non disponibles
Viscosité (dynamique)	2,000 mPa.s bei 20,00 °C Brookfield
Viscosité cinématique	Données non disponibles
Propriétés explosives	Données non disponibles
Propriétés oxydantes	Données non disponibles

9.2. Autres informations

Étanche aux liquides	0,84 g/cm ³ bei 20,00 °C
Poids moléculaire	Données non disponibles

Les données physiques de la section 9 correspondent à des valeurs typiques pour ce produit et ne doivent pas être considérées comme des spécifications du produit.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité : Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique : Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses : Ce matériau est considéré comme stable. Éviter toutefois tout contact avec une flamme ou une surface chauffée. Le produit ne se polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter : Pas de données disponibles

10.5. Matières incompatibles : Éviter le contact avec ce qui suit : Oxydants forts Bases

10.6. Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu pour ce matériau.

11. Informations toxicologiques

Des informations toxicologiques sur ce produit ou ses composants apparaissent dans cette section lorsque de telles données sont disponibles.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation de la peau

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Sensibilisation

Aucune donnée d'essai n'est disponible pour le produit.

Toxicité systémique pour les organes cibles (exposition unique)

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Toxicité systémique pour les organes cibles (exposition répétée)

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Cancérogénicité

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Tératogénicité

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Danger d'aspiration

Les données d'essai pour le produit ne sont pas disponibles.

Données supplémentaires

Aucune donnée de toxicité n'est disponible pour ce matériau.

COMPOSANT TOXICOLOGIQUEMENT DÉTERMINANT :

Ethanol

Toxicité orale aiguë

DL50, rat, 7 060 mg/kg

LDLo, humain, 1 400 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50, lapin, > 15 800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50, rat, 4 h, vapeur, 124,7 mg/l

Corrosion/irritation de la peau

Généralement pas irritant pour la peau.

Peut provoquer un dessèchement et une desquamation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une irritation modérée des yeux.

Peut provoquer des lésions modérées de la cornée.

Sensibilisation

N'a pas provoqué de réactions cutanées de sensibilisation lors des essais sur les cobayes.

Toxicité systémique pour les organes cibles (exposition unique)

Une évaluation des données disponibles montre que ce matériau n'est pas une substance STOT-SE.

ne doit pas être classée comme substance toxique.

Toxicité systémique pour les organes cibles (exposition répétée)

Aucune donnée spécifique pertinente pour l'évaluation n'est disponible.

Cancérogénicité

L'éthanol n'est pas considéré comme cancérigène pour l'homme s'il n'est pas absorbé par les boissons alcoolisées.

est ingéré dans les boissons alcoolisées. Des études épidémiologiques démontrent qu'il existe un lien entre la consommation de boissons alcoolisées (contenant de l'éthanol) et le cancer. Le CIRC a classé les boissons alcoolisées comme cancérigènes pour l'homme.

Tératogénicité

A provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire à forte dose.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée spécifique pertinente pour l'évaluation n'est disponible.

Mutagénicité

Les études de génotoxicité in vitro sont négatives. Les résultats des tests de mutagénicité effectués sur des animaux de laboratoire de mutagénicité ont été à la fois négatifs et positifs.

Danger d'aspiration

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Methylethylketon

Toxicité orale aiguë

DL50, rat, 2 657 - 5 554 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

CL50, rat, 4 h, vapeur, 34,5 mg/l

Corrosion/irritation de la peau

Aucune irritation cutanée notable en cas d'exposition de courte durée.

Un contact prolongé entraîne une irritation cutanée modérée avec rougeur locale.

Un contact répété peut provoquer une irritation cutanée modérée avec rougeur locale.

Peut provoquer un dessèchement et une desquamation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Peut provoquer une douleur disproportionnée par rapport au degré d'irritation du tissu oculaire.

Peut provoquer une irritation modérée des yeux, qui peut être lente à guérir.

Peut provoquer des lésions modérées de la cornée.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux - perceptible par une légère gêne et une rougeur.

Sensibilisation

Pour la sensibilisation de la peau :

Aucune information pertinente n'est disponible.

Contre la sensibilisation des voies respiratoires :

Aucune information pertinente n'est disponible.

Toxicité systémique pour les organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence et vertiges.

Voie d'exposition : Inhalation

Organes cibles : Système nerveux

Toxicité systémique pour les organes cibles (exposition répétée)

Des effets sur les organes suivants ont été observés lors des expérimentations animales :

Foie.

L'exposition par inhalation à des concentrations élevées de méthyléthylcétone a provoqué des effets indésirables sur les animaux.

animaux de laboratoire des effets sur le foie.

La méthyléthylcétone en tant que telle n'est probablement pas neurotoxique, mais elle peut avoir des effets neurotoxiques.

favoriser les effets de la méthyl-n-butylcétone et du n-hexane.

Cancérogénicité

Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour évaluer la cancérogénicité.

Tératogénicité

Lors d'essais sur des animaux de laboratoire, il s'est avéré toxique pour le fœtus à des doses qui étaient également toxiques pour la mère.

N'a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoire qu'à des doses toxiques pour la mère.

Toxicité pour la reproduction

Pour le(s) matériau(x) similaire(s) : N'a pas provoqué d'altération de la fertilité dans les études sur les animaux.

capacité de reproduction.

Mutagénicité

Les études de génotoxicité in vitro ont été principalement négatives. Les études de génotoxicité sur les animaux ont été négatives.

Danger d'aspiration

Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12. Informations environnementales

Des informations écotoxicologiques sont fournies dans cette section, lorsque les données sont disponibles, sur le produit lui-même ou sur ses composants.

Données générales

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

12.1. Toxicité

Ethanol

Toxicité aiguë pour les poissons

Le matériau n'est pas nocif pour les organismes aquatiques (LC50/EC50/IC50/LL50/EL50 > 100 mg/L pour l'espèce la plus sensible).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel), test de débit, 96 h, 11 200 - 13 000 mg/l,

Méthode non spécifiée.

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

EC50, *Daphnia magna* (grande puce d'eau), 48 h, 5 414 mg/l, Ligne directrice d'essai OCDE 202 ou Équivalent

Toxicité aiguë pour les algues/plantes aquatiques

EbC50, *Skeletonema costatum* (diatomée), 5 d, biomasse, 10 943 - 11 619 mg/l, Ligne directrice OCDE Ligne directrice d'essai 201 ou équivalent

Methylethylketon

Toxicité aiguë pour les poissons

CL50, *Pimephales promelas* (vairon à tête grasse), test statique, 96 h, 2 993 mg/l, OCDE Directive d'essai 203

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

EC50, *Daphnia magna* (grande puce d'eau), test statique, 48 h, 308 mg/l, OCDE-directive d'essai 202

Toxicité aiguë pour les algues/plantes aquatiques

ErC50, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algue verte unicellulaire), test statique, 96 h, inhibition du taux de croissance, 2 029 mg/l, Directive d'essai OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Ethanol

Biodégradabilité : le matériau est facilement biodégradable selon le(s) test(s) de l'OCDE pour la biodégradabilité facile.
Fenêtre de 10 jours : réussie.
Biodégradation : > 70 %.
Temps d'exposition : 5 d
Méthode : Ligne directrice d'essai 301D de l'OCDE ou équivalent

Methylethylketon

Biodégradabilité : fenêtre de 10 jours : non applicable
Biodégradation : 98 %.
Temps d'exposition : 28 d
Méthode : Ligne directrice d'essai 301D de l'OCDE ou équivalent

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ethanol

Bioaccumulation : La bioaccumulation est improbable. Le potentiel de bioconcentration est faible (FBC < 100 ou log Pow < 3).
Coefficient de partage : n-octanol/eau (log Pow) : -0,31 Mesuré

Methylethylketon

Coefficient de partage : n-octanol/eau (log Pow) : 0,29 Mesuré

12.4. Mobilité dans le sol

Ethanol

Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (pOC : 0 - 50).
Coefficient de partage(Koc) : 1,0 (estimé)

Methylethylketon

Coefficient de partage (Koc) : 3,8 (estimé)

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant, à des concentrations de 0,1 % ou plus. supérieure, soit comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT), soit comme très persistante et très toxique (VPVB).
très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets nocifs

Ethanol

Cette substance ne figure pas à l'annexe I du règlement (CE) 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Methylethylketon

Cette substance ne figure pas à l'annexe I du règlement (CE) 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

13. Instructions pour l'élimination

13.1. Procédés de traitement des déchets

Incinerer le matériau dans une installation agréée, conformément à la législation sur les déchets en vigueur.
Éliminer en toute sécurité.

L'affectation définitive de ce matériau au groupe de déchets européen correspondant et, par conséquent au code européen des déchets approprié dépend de l'utilisation finale de ce matériau.

Contactez le service d'élimination des déchets agréé.

Emballages contaminés : Acheminer les conteneurs vides vers une installation d'élimination des déchets agréée en vue de leur récupération ou de leur élimination.

14. Indication sur le transport

Classification pour le transport terrestre (ADR / RID) :

14.1	Numéro UN	UN 1133
14.2	Numéro d'identification UN	
	Nom d'expédition	KLEBSTOFFE
14.3	Classe	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Considéré comme non dangereux sur la base des données disponibles. Classé non dangereux.
14.6	Disposition spéciale	640D
	Précautions pour l'utilisateur	Nummer zur Kennzeichnung der Gefahr: 33

Classification pour le transport maritime (OMI - code IMDG) :

14.1	Numéro UN	UN 1133
14.2	Numéro d'identification UN	
	Nom d'expédition	ADHESIVES
14.3	Classe	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Sur la base des données disponibles, comme non polluant pour la mer.
14.6	Spécial	
	Précautions pour l'utilisateur	EmS: F-E, S-D
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe I ou II du Convention MARPOL 73/78 et selon IBC ou IGC-Code.	Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

Classification pour le transport aérien (IATA-DGR) :

14.1	Numéro UN	UN 1133
14.2	No ONU réglementaire	

	Nom d'expédition	Adhésives
14.3	Classe	3
14.4	Groupe d'emballage	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Nicht anwendbar
14.6	Spécial	
	Précautions pour l'utilisateur	Aucune donnée disponible

Cette information n'a pas pour but d'énumérer toutes les réglementations ou exigences opérationnelles spécifiques.

Classification de transport peuvent varier en fonction de la taille des conteneurs et des réglementations régionales ou nationales.

Des informations supplémentaires concernant le système de transport peuvent être obtenues auprès de des représentants autorisés de la vente ou du service après-vente. Il est de la responsabilité du transporteur de l'entreprise de transport de respecter toutes les lois, ordonnances et règles relatives au transport de ce produit.

15. Législation

15.1. Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Règlement (CE) n° 1907/2006 : Règlement REACH

Ce produit ne contient que des composants qui ont été préenregistrés, exemptés d'enregistrement, considérés comme enregistrés ou ne faisant pas l'objet d'un enregistrement soumis à l'obligation d'enregistrement conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Les informations susmentionnées d'enregistrement REACH mentionnées ci-dessus ont été fournies en toute bonne foi et considérées comme exactes à la date de publication susmentionnée.

Toutefois, aucune garantie, expresse ou implicite, ne peut être donnée. Il est de la responsabilité de l'acheteur ou de l'utilisateur de s'assurer que ses connaissances sur le statut de la demande sont exactes.

Classe de danger pour l'eau (Allemagne)

WGK 1 : faible danger pour l'eau

Ordonnance sur les liquides inflammables (Autriche)

Point d'éclair <21 °C ; non miscible à l'eau en toute proportion à 15 °C

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

16. Autres informations

Texte intégral des mentions de danger dans les sections 2 et 3.
H225

H319	Liquide et vapeurs très inflammables.
H336	Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3.

R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée conformément au règlement (CE) no.

1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. - 2 - H225 - Basé sur des données d'essai.

Eye Irrit. - 2 - H319 - Méthode de calcul

Revision

Numéro d'identification : 101108875 / A287 / Valable à partir du : 23.12.2014 / Version : 2.0

La (les) dernière(s) révision(s) est (sont) indiquée(s) par des doubles tirets en gras à gauche du document.
marge du document.

2000/39/CE	Directive 2000/39/CE de la Commission Etablissant une premi
	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
ACGIH	ÉTATS-UNIS. ACGIH Valeurs limites d'exposition (TLV)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle
BEI	Indices d'exposition biologique
DE TRGS 900	Valeurs limites d'exposition professionnelle
Rohm and Haas	Rohm and Haas OEL's
SKIN	Absorbé par la peau
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
TWA	Concentration moyenne dans le temps